
SESSION DE BUENOS AIRES DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Buenos Aires (Argentine), 9-10 décembre 2017

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Congrès national de l'Argentine à l'occasion de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (MC11)

PC-WTO/2017/R.4
28 novembre 2017

LE ROLE DU MULTILATERALISME EN PERIODE DE MONTEE DU PROTECTIONNISME

*Document de travail présenté par Mme Bogolo Kenewendo,
membre de Parlement (Botswana)*

A l'heure actuelle, les bénéfices de la mondialisation et du multilatéralisme font l'objet d'une crise de confiance. C'est un point de vue qui a eu tendance à se généraliser depuis l'élection du Président Donald Trump, qui veut mettre en place des politiques plus protectionnistes, revenant sur certains accords internationaux déjà en vigueur. Toutefois, ces approches protectionnistes ne se limitent pas seulement au régime en vigueur aux Etats-Unis. Elles sont aussi omniprésentes dans certains pays en développement et pays parmi les moins avancés (PMA) où elles sont alimentées par des taux élevés d'inégalités sociale et économique.

Les politiques protectionnistes donnent aux dirigeants une impulsion politique. Cependant, elles représentent une grande menace pour le commerce mondial qui connaît des taux de croissance inférieurs à 3 pour cent depuis les cinq dernières années. Il y a des leçons à tirer de la Grande Dépression qui a suivi l'échec des politiques protectionnistes vis-à-vis des pays eux-mêmes ou de la croissance économique mondiale. Il appartient à l'OMC et aux autres institutions multilatérales de prévenir une crise imminente et de réaffirmer leur rôle dans un monde en pleine évolution. Cela signifie que l'OMC et les organisations connexes doivent s'engager dans des réformes institutionnelles conformes aux exigences mondiales actuelles et à l'état du monde, adopter la technologie et favoriser la croissance d'ensembles économiques régionaux.

1. **Réformes commerciales mondiales** : Le monde change rapidement alors que les institutions et les règles qui constituent le socle du multilatéralisme ont tardé à réagir. Le rôle du multilatéralisme est donc de se concentrer sur les questions qui sont devenues plus pertinentes pour les pays, en particulier les pays en développement, notamment sur la manière de faciliter l'engagement des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le commerce transfrontalier et les chaînes de valeur mondiales. Il s'agit là de domaines offrant de grandes possibilités pour les pays en développement et les pays sans littoral.

En outre, il est nécessaire de renforcer la transparence, le règlement rapide des différends, l'assistance technique aux pays en développement et l'inclusivité des structures de gouvernance.

- a. **Commerce équitable** : Comment traiter avec les pays ayant des avantages injustes qui manipulent les devises pour renforcer leurs flux commerciaux et ceux qui utilisent des formes non traditionnelles d'obstacles non tarifaires. Etant donné que le système multilatéral s'efforce de réduire les barrières tarifaires et de rendre le crédit disponible, les droits de douane et les subventions suivent une courbe de progression à la baisse. Malheureusement, les obstacles non tarifaires sont de plus en plus nombreux et posent un plus grand défi au commerce, car les intentions protectionnistes ou les obstacles non tarifaires nuisibles sont plus difficiles à identifier et leurs effets ne sont pas aussi facilement quantifiables que ceux des droits de douane et des subventions. Pour apporter des améliorations dans ce domaine, l'OMC devrait mettre plus de ressources à disposition pour identifier et traiter efficacement les obstacles non tarifaires.

